

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017, A 17 HEURES 30, A L'INSTITUT AGRICOLE DE GRANGENEUVE

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry
Aurélien BAROZ, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive,
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,
Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,
Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,
Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux,
Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,
Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,
Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.
Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés : MM.

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,
Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac
Claudine PERROUD, inspectrice du 4^{ème} arrondissement,
Christine SAGER TINGUELY, membre du Comité de l'APRG, pour les parents d'élèves,
Emmanuel SCERRI, membre de l'APECOSO, pour les parents d'élèves,
Nicolas CARRUPT, représentant des maîtres.

Communes présentes : 29 sur 31
Communes excusées : Chénens, Pierrafortscha
Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix représentées / sur

177 / 299

Délégués et conseillers présents:	49	
Comité	16	
Autres participants et invités	8	
Total des personnes présentes	73	
dont	50	avec voix délibérative + celle du président
	15	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017, A 17 HEURES 30,
A L'INSTITUT AGRICOLE DE GRANGENEUVE**

L'Assemblée est présidée par **Madame Caroline Déneraud, conseillère communale, vice-présidente de l'Association.**

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Mme la vice-Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'aula Paul Bourqui.

Elle annonce l'absence des membres du Comité, en particulier celle de **M. le Préfet Carl-Alex Ridoré**, malade, ainsi que celles de **M. Daniel Lehmann**, préfet du district du Lac, de **Mme Claudine Perroud**, inspectrice du 4^e arrondissement, de **M. Emmanuel Scerri**, membre de l'APECOSO, pour les parents d'élèves et de **M. Nicolas Carrupt**, représentant des maîtres.

Mme la vice-Présidente salue également le représentant de la presse locale, ainsi que les invités, à savoir, **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale, **Mme Corine Helfer**, cheffe de service des écoles à la Ville de Fribourg, **Mme Patricia Gaillard Zender**, inspectrice scolaire du 2^e arrondissement, **M. Jean-Luc Schueler**, chef des infrastructures, ainsi que le chef informatique des écoles de l'Association, **M. Thierry Portmann**. Sans oublier les directeurs des CO, **MM. Jacques Descloux, Stéphane Gremaud, Yvan Girard et Pierre Kolly**.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 22 novembre 2017 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 48 du 1^{er} décembre 2017, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 5 octobre 2017
2. Informations du Comité
3. Etude portant sur la recherche et l'évaluation de sites : état des démarches
4. Relations avec la commune de Fribourg : renouvellement de la convention du 3 décembre 2014
 - 4.1. Modalités 2017 – information
 - 4.2. Modalités dès l'année 2018 - adoption
5. Budgets 2018 :
 - 5.1. Présentation générale
 - 5.2. Budget de fonctionnement
 - 5.3. Budget des investissements
 - 5.3.1. CO du Gibloux : assainissement des installations CVS et de régulation ;
 - 5.3.2. CO de Marly : salles de sciences ;
 - 5.3.3. Autres investissements courants, par nature.
 - 5.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
6. Plan financier 2018 - 2022
7. Divers

Mme la vice-Présidente précise que l'assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et **demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie** les délégués de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

1. **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
2. **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

Sont désignés en qualité de scrutateurs : M. Yves Litandi, conseiller communal de la commune de Granges-Paccot, **M. Simon Gabaglio**, vice-syndic de la commune de Matran et **Mme Rose-Marie Probst**, syndique de la commune de Belfaux.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **Mme la vice-Présidente déclare l'Assemblée valablement constituée.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 5 OCTOBRE 2017

Rectificatif à la page 7, point 4 de l'ordre du jour, s'agissant des interventions du syndic de la commune d'Avry, il s'agissait bien de **M. Moret** et non pas M. Morel.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité en tenant compte du rectificatif demandé, avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Modifications statutaires adoptées le 5 octobre 2017.

Mme la vice-Présidente rappelle aux délégués de bien vouloir transmettre un extrait du procès-verbal de la séance au cours de laquelle leurs législatifs respectifs auront pris position.

2.2. Prochaine assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu le

Mercredi 25 avril 2018 à 17h30
(lieu à définir)

3. ETUDE PORTANT SUR LA RECHERCHE ET L'EVALUATION DE SITES : ETAT DES DEMARCHES

Mme la Vice-Présidente rappelle brièvement le résumé des principales démarches en lien avec la préparation du crédit d'étude :

- mars – avril 2017 : projet de calendrier et organisation projet
- avril 2017 : préavis sous l'angle des phases significatives et principales échéances (Sbat, Smo, DICS)
- 1^{er} juin 2017 : information Assemblée des délégués
- juin à août 2017 : définition du mandat et propositions d'honoraires
- 11 septembre 2017 : adoption d'un projet de crédit d'étude par le comité de direction
- 5 octobre 2017 : adoption du crédit d'étude par l'assemblée des délégués (Fr. 150'000 TTC)
- **12 octobre 2017 : à l'unanimité, décision du Comité de direction d'adjuger le mandat de gré à gré au bureau Team+.**

Les auteurs de l'étude sont :

- **M. Peter Giezendanner**, directeur, responsable du domaine urbanisme
- **M. Christian Jaeger**, ingénieur, responsable du domaine mobilité
- **M. Mannone Passali**, chef de projet « urbanisme »
- **M. Etienne Doyen**, chef de projet « mobilité »

Mme la vice-Présidente rappelle ensuite les quatre étapes de l'étude :

1. travaux préparatoires, établissement des critères, définition de leur pondération, etc. ;
2. recherche complémentaire de sites potentiels, définition des sites éligibles ;
3. étude de faisabilité et évaluation des candidatures ;
4. mise au net des résultats et préparation d'un dossier de présentation.

Les principales échéances en lien avec le crédit d'études sont les suivantes :

- 13 décembre 2017 : Assemblée des délégués :
 - Présentation des critères en vue de l'évaluation des sites
 - Manifestation d'intérêt
- 7 février 2018 : Adoption des critères par le comité
- Printemps 2018 : Définition des sites éligibles
- Juin à septembre 2018 : Etude de faisabilité et évaluation des candidatures
- Décembre 2018 : Choix du site et crédit pour un concours d'architecture

Partant des lignes directrices fixées par le Comité de direction en matière d'implantation des nouveaux CO, **les critères et indicateurs seront regroupés en trois domaines :**

- Mobilité
- Territoire
- Société et économie

Les communes peuvent d'ores et déjà manifester leur intérêt, en particulier sous l'angle de la disponibilité du site, en s'adressant à l'Association des communes.

M. Daniel Jorio, syndic de la commune de Courtepin, relève que pour envoyer une lettre de motivation, il faudrait connaître précisément les critères pour savoir si le terrain envisagé pourrait correspondre aux exigences. **Mme la vice-Présidente** lui répond que ce n'est pas forcément nécessaire de connaître les critères pour faire acte de candidature, le dossier pouvant ainsi être évalué de manière neutre. Elle propose en outre d'envoyer le dossier après le 7 février, les critères étant dès lors connus.

M. Daniel Jorio demande si une date limite pour l'envoi de ces dossiers a déjà été fixée. **Mme la vice-Présidente** lui explique que ces précisions seront communiquées par courrier.

La parole est donnée, elle n'est plus demandée.

4. RELATIONS AVEC LA COMMUNE DE FRIBOURG : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU 3 DECEMBRE 2014

En préambule, **Mme la vice-Présidente** en rappelle brièvement l'historique :

- **22 septembre 1992** signature d'une convention ;
- **Dès 2010**, discussions en vue d'une planification conjointe et coordonnée des infrastructures ;
- **30 juin 2012**, renouvellement de la convention ;
- **En 2014**, renouvellement de la convention pour 2 ans, afin de tenir compte du nouveau CO alémanique (août 2016).

4.1. Modalités 2017 : information

Mme la vice-Présidente rappelle également que deux conventions doivent être adoptées formellement, à savoir les modalités de 2017 qui délègue les compétences au comité de direction, et les modalités dès 2018 avec les compétences ordinaires.

Matériellement, les parties ont prévu de donner aux deux conventions un contenu parfaitement identique, à l'exception du remplacement, dès le 1^{er} janvier 2018, des anciennes dispositions relatives à la commission scolaire (ancien article 9 de la convention) par de nouvelles dispositions relatives au conseil des parents (nouvel article 9 de la convention). Pour l'essentiel, ces nouvelles dispositions reprennent ce qui a été prévu dans les statuts, respectivement dans le message y relatif.

Du côté de la Ville, le Conseil communal est compétent pour adopter les deux conventions. Le Conseil communal a d'ores et déjà approuvé ces documents lors de sa séance du 13 novembre 2017, sans y apporter d'autres modifications.

Mme la vice-Présidente laisse la parole à **Mme Antoinette de Weck** qui n'a pas de complément à ajouter à ce qui a déjà été dit, mais souhaite peut-être rappeler que s'il y a eu tant d'étapes, c'est que certains sujets paraissaient très délicats, comme le calcul des charges immobilières. Jusqu'à maintenant, c'est le calcul des amortissements qui était pris en compte. Or l'Association a fait remarquer à la Ville que les amortissements calculés relèvent d'une politique de propriétaires. Or ni la Ville ne devient propriétaire en 30 ans du CO de Pérolles, ni l'Association des CO qui appartiennent à la Ville. Il fallait donc trouver un nouveau critère et faire preuve d'imagination.

Mme de Weck tient à remercier chaleureusement le groupe de travail comprenant pour l'Association Mme Nobs, M. Repond, Mme Veth et pour la Ville Mme Helfer et M. Verdon, qui a réussi à mettre en place un nouveau critère avec comme logique les baux à loyer et l'instauration d'un fond de rénovation. Ce qui a permis une nouvelle façon de concevoir la convention. **Mme de Weck** se dit très contente qu'un accord ait pu être trouvé en tenant compte des intérêts de chacun. **Mme de Weck** tient encore à relever le très bon esprit qui règne entre la Ville et l'Association, qui se démontre d'ailleurs dans la collaboration entre Mme Helfer qui a commencé les statistiques concernant les effectifs et qui sont repris maintenant par M. Rossier, économiste junior que Mme de Weck tient également à remercier. Cette collaboration a permis de créer un nouvel outil de calcul des effectifs adapté au CO.

Mme de Weck termine par informer les délégués qu'un crédit d'études d'un million pour la rénovation du CO de Jolimont va être soumis la semaine suivante pour approbation au conseil général, suivi ensuite d'un crédit estimé à 8,5 mio pour la rénovation. Le but étant d'améliorer les conditions pour les élèves en rattachant l'ancien DOSF tout en réaménageant le passage entre les deux immeubles, ce qui donnera une entrée beaucoup plus agréable. Trois étages seront construits au-dessus de cette entrée.

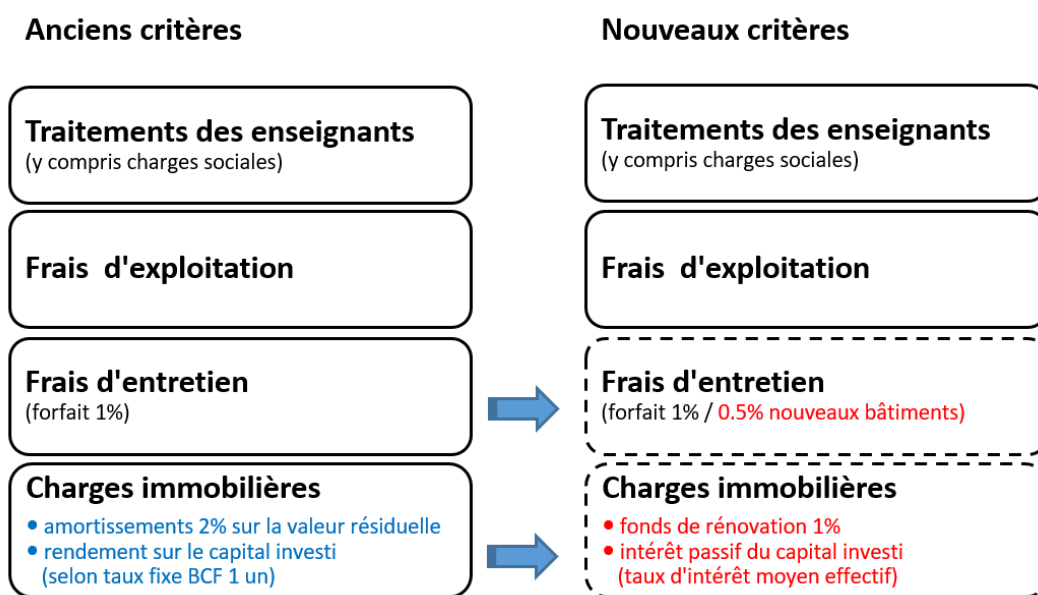
Mme de Weck remercie les délégués pour leur écoute et les prie de l'excuser, elle ne peut en effet pas rester jusqu'au bout de l'assemblée, et leur souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

4.2. Modalités 2018 : adoption

Mme la vice-Présidente remercie Mme de Weck pour son intervention et reprend la parole. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- La composition et les modalités de calcul des frais
 - ❖ Nouvelle définition des modalités financières (art. 5) : Les nouvelles modalités s'inspirent des dispositions légales régissant les baux à loyer
 - ◆ Hormis l'ensemble des traitements du personnel du corps enseignant et du personnel administratif, ainsi que les frais d'exploitation, les frais comprennent désormais un « loyer » composé d'un montant forfaitaire des frais d'entretien des immeubles, et des charges immobilières
 - ◆ Ces charges immobilières se subdivisent en un montant attribué à des fonds de rénovation et de l'intérêt passif du capital investi

Le tableau ci-dessous en résume les composants :



- Le conseil des parents
 - ❖ **Un conseil des parents est constitué pour l'ensemble des écoles du cycle d'orientation de la Ville et de l'Association.** Un sous-conseil peut être créé pour chacun des établissements.
 - ❖ La présidence et la vice-présidence sont exercées en alternance par un représentant de la Ville et un représentant de l'Association.
- La durée de la nouvelle convention
 - ❖ La convention modifiée entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, avec une **échéance fixée au 31 décembre 2020**, pour coïncider avec la fin de la législature.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Mme la vice-Présidente procède à l'examen de la convention, page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Mme la vice-Présidente procède au vote et demande à celles et à ceux qui approuvent la nouvelle convention avec la Ville de Fribourg de lever la main,

- contre-épreuve : 3
- abstentions : 0

Le renouvellement de la convention du 3 décembre 2014, incluant les nouvelles modalités présentées, est accepté par l'Assemblée des délégués par 173 voix contre 3.

Mme la vice-Présidente tient à remercier l'Assemblée, ainsi que la Ville de Fribourg dont elle relève également les bonnes relations avec l'Association.

Mme la vice-Présidente remercie par un présent officiellement Mme Tatiana Veth qui a « œuvré » en qualité de juriste pour l'Association du 1^{er} juin 2015 à ce jour et relève la qualité de son travail. Les délégués la remercient par applaudissement.

5. BUDGET 2018

5.1. Présentation générale

Mme la vice-Présidente se réfère à la brochure du budget 2018 annexée à la convocation.

Le budget de fonctionnement de l'année civile 2018 s'élève à un **montant total** à la charge des communes de **Fr. 29'440'000**, ce qui représente une **différence de + Fr. 847'700 ou +3.0%** par rapport au budget 2017 (Fr. 28'592'300).

M. Frédéric Repond commente les éléments graphiques tirés de la brochure du plan financier 2017.-2021

- Variation du nombre d'élèves de l'Association
- Synthèse des charges par nature de l'Association
- Charges par nature des écoles de l'Association
- Ecole de l'Association – charges par nature (parts en %)
- Evolution de l'endettement en CHF (au 31.12.)
- Charges par nature

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2. Budget de fonctionnement

Mme la vice-Présidente procède à la lecture des documents :

5.2.1. Récapitulation générale des charges et produits (page 15)

Pour les besoins des prévisions budgétaires 2018, l'estimation de notre participation aux frais de fonctionnement des écoles du CO de la Ville de Fribourg repose sur les modalités financières de l'avant-projet de convention en cours de discussion au moment de la finalisation du budget 2018.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2.2. CO du Gibloux (pages 16 à 17)

Le budget 2018 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'114'650 ou Fr. 71'200 de plus que le budget 2017 ou + 1.8%.

HYPOTHESE : VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2018) : + 1

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2.3. CO de Marly (pages 18 à 19)

Le budget 2018 se solde par un excédent de charges de Fr. 5'268'900, soit Fr. 214'100 de plus que le budget 2017 ou + 4.2%.

HYPOTHESE : VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2018) : -

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2.4. CO de Pérolles (pages 20 à 21)

Le budget 2018 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'282'000, soit Fr. 209'700 de plus que le budget 2017 ou + 5.1%.

HYPOTHESE : VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2018) : -

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2.5. **CO de Sarine Ouest (pages 22 à 23)**

Le budget 2018 se solde par un excédent de charges de Fr. 6'096'030, soit Fr. 353'630 de plus que le budget 2017 ou + 6.2%.

HYPOTHESE : VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2018) : -

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2.6. **Budget des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle (page 22)**

Le budget 2018 des quatre centres d'orientation présente un total des charges de Fr. 102'700, soit Fr. 7'200 de moins que le budget 2017 ou - 6.1%. Au niveau des produits, la participation de la Ville de Fribourg pour les élèves scolarisés à l'école du CO de Pérolles se monte à Fr. 4'800. S'agissant du poste 3010 des charges salariales, celui-ci est directement influencé par le départ à la retraite, en août 2017, d'une collaboratrice en charge du secrétariat des Centres d'orientation des écoles du CO de Sarine Ouest et Pérolles.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.3. **Budget d'investissements (pages 25 à 29)**

Mme la vice-Présidente procède à deux rectificatifs

- les pages 26 et 27 du budget des investissements se sont glissées après la première page des commentaires relatifs aux investissements.
- à la page 28, le total des investissements bruts de l'Ecole du CO du Gibloux se monte à Fr. 547'000, si on tient compte des deux nouveaux objets, le total des dépenses d'investissement des quatre Ecoles est toutefois correct.

L'excédent de dépenses du budget des investissements 2018 se monte à Fr. 1'082'000, dont Fr. 702'000 relatifs aux nouveaux investissements.

Mme la vice-Présidente précise que la couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget d'investissements. Les charges financières, dont les amortissements obligatoires conformes à la loi sur les communes, sont détaillées par objet dans les tableaux du programme des investissements.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.3.1. **CO du Gibloux : assainissement des installations CVS et de régulation**

Mme la vice-Présidente se réfère aux commentaires figurant à la page 25 de la brochure :

- En parallèle au raccordement au CAD en 2016, un état des lieux des lieux des installations techniques a été réalisé par un bureau d'ingénieurs.
- Il en est ressorti la nécessité d'entreprendre divers travaux d'assainissement et de modernisation.

Mme la vice-Présidente laisse la parole à **M. Repond** pour la présentation des coûts du projet :

Le devis estimatif se résume ainsi :		Coût en CHF (TTC)
Etudes préliminaires et mises en soumission		35'000
Travaux MCR		140'000
• Mise en place infrastructure et supervision	15'000	
• Adaptation tableau MCR chaufferie et intégration à la supervision	5'000	
• Rénovation, adaptation et intégration à la supervision tableaux MCR tunnel, ACM et sous-station	25'000	
• Remplacement complet tableaux MCR de l'ancien bâtiment datant de 1982	40'000	
• Rénovation, adaptation et intégration à la supervision tableaux MCR nouvelle salle de gym	15'000	
• Raccordements électriques réseau MCR et tableaux	40'000	
Travaux chauffage et ventilation		200'000
• Adaptations hydrauliques et aérauliques	15'000	
• Rénovation hydraulique collecteur chauffage	30'000	
• Remplacement monobloc de ventilation	140'000	
• Equilibrage hydraulique et aéraulique	15'000	
Honoraires		50'000
• Travaux MCR et électricité	15'000	
• Chauffage et ventilation	35'000	
Le montant total des travaux s'élève à		425'000

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement à charge du CO

- Intérêts passifs sur emprunt initial à 1.5% Fr. 6'375.-
 - Amortissement annuel Fr. 63'750.-
- Charge annuelle Fr. 70'125.-**

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.3.2. CO de Marly : salles de sciences ;

Mme la vice-Présidente se réfère aux commentaires figurant aux page 28 et 29 de la brochure

Afin de répondre aux objectifs fixés par le plan d'étude romand dans le domaine des sciences, des mesures doivent être prises dans les deux salles qui y sont consacrées.

- Aucuns travaux de rénovation n'ont été entrepris depuis la mise en service de l'ancienne salle de physique en 1978.
- L'ancienne salle de biologie ayant été rénovée en 2005, seul un appoint de matériel pédagogique s'avère nécessaire.

Mme la vice-Présidente laisse la parole à **M. Repond** pour la présentation des coûts du projet :

Le devis estimatif se résume ainsi :

Coût en CHF (TTC)

2	Bâtiment		58'000
	• Maçonnerie	2'000	
	• Installation électrique et lustrerie	14'000	
	• Toiles obscurcissantes intérieures	4'000	
	• Peinture intérieure	7'000	
	• Revêtements de sol	14'000	
	• Installations sanitaires	16'000	
	• Carrelage	1'000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		5'000
	• Provisions et réserves (divers et imprévus)	5'000	
9	Mobilier et matériel didactique		62'000
	• Pupitres enseignants, tables élèves et armoires	42'000	
	• Equipement pédagogique (pour les deux salles)	20'000	
	Le montant total des travaux s'élève à		<u>125'000</u>

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuel de fonctionnement à charge du CO

- Intérêts passifs sur emprunt initial à 1.5% Fr. 1'875.-
 - Amortissement annuel Fr. 18'750.-
- Charge annuelle Fr. 20'625.-**

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Mme la vice-Présidente procède au vote, objet par objet :

- ❖ CO du Gibloux : assainissement des installations CVS et de régulation
 - contre-épreuve : 0
 - abstentions : 0

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

- ❖ CO de Marly : salles de sciences

- contre-épreuve : 0
- abstentions : 0

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

5.3.3. Autres investissements courants, par nature

Mme la vice-Présidente présente le montant total des autres nouveaux investissements courants à réaliser en 2018 qui se monte à Fr. 152'000, exclusivement dans le domaine du matériel informatique.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

• Couverture des investissements nets : financement par l'emprunt

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration					-
Gibloux			122'000		122'000
Marly					-
Pérolles					-
Sarine Ouest			30'000		30'000
Total	-	-	152'000	-	152'000

MATERIEL INFORMATIQUE

507 Le cumul des investissements courants « Matériel informatique » se monte à 152'000.-

- La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

Mme la vice-Présidente remercie les délégués pour leur confiance pour ces différents crédits.

5.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

La parole est donnée avant le vote final, elle n'est pas utilisée.

Mme la vice-Présidente propose aux délégués à voter en bloc l'ensemble du budget 2018.

Décision :

Le budget de fonctionnement 2018 et le budget d'investissement 2018 sont acceptés à l'unanimité.

Mme la vice-Présidente remercie l'Assemblée des délégués pour son vote ainsi que tous les acteurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget, en particulier MM. Repond et Rossier.

Mmes de Weck et Veth quittent l'Assemblée à 18h22.

6. PLAN FINANCIER 2018 - 2022

Comme annoncé lors de notre assemblée des délégués du 5 octobre 2017, le «Plan financier 2018 – 2022» tient compte d'un montant prévisionnel pour les heures de natation des élèves des quatre écoles de l'Association, à compter de la rentrée scolaire 2021.

Mme la vice-Présidente présente le résultat du plan financier, croissance de l'excédent de charge en % par rapport à l'année précédente :

- 2019 ⇨ - 0.20%
- 2020 ⇨ + 1.44%
- 2021 ⇨ + 1.13%
- 2022 ⇨ + 0.46%

La parole est donnée en lien avec le plan financier, elle n'est pas utilisée.

Mme la vice-Présidente demande aux délégués d'en prendre acte, le comité veillera quant à lui à son actualisation et à son application. Elle tient à remercier M. Repond pour sa réalisation.

7. DIVERS

Mme la vice-Présidente remercie les délégués de leur participation et leur propose le verre de l'amitié offert par l'Association et clôt la séance à 18h25.

Fribourg, le 13 décembre 2017

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM